

France-Pointe-à-Pitre: Refuse and waste related services

OJ S 187/2020 25/09/2020

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Centre hospitalier régional universitaire Guadeloupe

National registration number: 26971041400013

Postal address: route de Chauvel

Town: Pointe-à-Pitre

NUTS code: FR France

Postal code: 97159

Country: France

Contact person: <https://marches.maximilien.fr/>E-mail: sec-marchespublics@chu-guadeloupe.fr

Telephone: +33 590934830

Fax: +33 590934839

Internet address(es):Main address: <http://www.chu-guadeloupe.fr/>Address of the buyer profile: <https://marches.maximilien.fr/>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://marches.maximilien.fr/>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://marches.maximilien.fr/>

I.4. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.5. Main activity

Health

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Gestion des déchets non dangereux, prestations associées et fourniture de consommables

Reference number: 96/2020

II.1.2. Main CPV code

90500000 Refuse and waste related services

II.1.3.

Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le présent marché, a pour objet la réalisation de prestations de gestion de déchets non dangereux, de prestations associées et de fourniture de consommables. En termes de prestation, il s'agira dans ce marché de procéder à la collecte et le transport de déchets ainsi que des prestations associées pour les établissements parties et associés du GHT Guadeloupe.

Les prestations associées consistent en la mise à disposition de moyens de collecte, la fourniture de contenants et consommables destinés à permettre aux bénéficiaires de conditionner leurs déchets avant leur enlèvement par le titulaire, ainsi qu'à l'information et au conseil de ces établissements quant au suivi de leur consommation et à l'organisation de leur gestion des déchets.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

II.2. Description

II.2.1. Title

Gestion des DAOM et des déchets non dangereux

Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

90500000 Refuse and waste related services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR France

II.2.4. Description of the procurement

Gestion des DAOM et des déchets non dangereux:

— collecte, transport des DAOM et déchets spécifiques non dangereux;

— mise à disposition et entretien des moyens de collecte.

Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct. Les quantités estimatives indiquées en annexe 1 du présent RC sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de douze mois à compter de la date de notification du marché. Il est renouvelable trois (3) fois pour la même période par «tacite

reconduction»; sans que la durée ne puisse excéder 48 mois. En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par le pouvoir adjudicateur et ou son représentant; sans indemnités, par LRAR.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Une procédure de réexamen du présent accord-cadre peut être menée à tout moment conformément aux dispositions de l'article R. 2194-1 du CCP:

— afin d'ajouter un bénéficiaire et ses besoins propres. Le cas échéant étant précisé que les bénéficiaires potentiellement ajoutés sont des établissements parties, associés ou partenaires du GHT Guadeloupe;

— afin d'ajouter des prestations en lien avec le marché;

— afin d'ajouter des fournitures en lien avec le marché;

— en cas d'augmentation trop importante des prix.

L'initiative de cette procédure revient à l'acheteur (pouvoir adjudicateur) qui saisira le titulaire d'une demande de réexamen (projet d'avenant). Toute modification acceptée par les parties à l'issue de cette procédure de réexamen fait l'objet d'un avenant qui précisera notamment les nouvelles prestations et modalités financières du présent marché.

Le pouvoir adjudicateur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable afin de réaliser des prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché.

Cette faculté du pouvoir adjudicateur est définie à l'article R. 2122-7 du CCP.

Les nouveaux marchés ne peuvent être conclus que pour une durée de trois ans à compter de la date de notification du marché initial.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire conformément aux dispositions des articles L. 2125-1, R. 2162-1 et suivants du CCP. Il est conclu sans montant minimal ni maximal, en quantité ou en valeur.

Il s'exécute par l'émission de bons de commande, en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles.

II.2. Description

II.2.1. Title

Acquisition, location de moyens de collecte

Lot No: 2

II.2.2. Additional CPV code(s)

90500000 Refuse and waste related services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR France

II.2.4. Description of the procurement

Acquisition, location de moyens de collecte:

- bacs roulants;
- compacteur.

Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct. Les quantités estimatives indiquées en annexe 1 du présent RC sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de douze mois à compter de la date de notification du marché. Il est renouvelable trois (3) fois pour la même période par «tacite reconduction»; sans que la durée ne puisse excéder 48 mois. En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par le pouvoir adjudicateur et ou son représentant; sans indemnités, par LRAR.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Une procédure de réexamen du présent accord-cadre peut être menée à tout moment conformément aux dispositions de l'article R. 2194-1 du CCP:

- afin d'ajouter un bénéficiaire et ses besoins propres. Le cas échéant étant précisé que les bénéficiaires potentiellement ajoutés sont des établissements parties, associés ou partenaires du GHT Guadeloupe;
- afin d'ajouter des prestations en lien avec le marché;
- afin d'ajouter des fournitures en lien avec le marché;
- en cas d'augmentation trop importante des prix.

L'initiative de cette procédure revient à l'acheteur (pouvoir adjudicateur) qui saisira le titulaire d'une demande de réexamen (projet d'avenant). Toute modification acceptée par les parties à l'issue de cette procédure de réexamen fait l'objet d'un avenant qui précisera notamment les nouvelles prestations et modalités financières du présent marché. Le pouvoir adjudicateur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable afin de réaliser des prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché. Cette faculté du pouvoir adjudicateur est définie à l'article R. 2122-7 du CCP. Les nouveaux marchés ne peuvent être conclus que pour une durée de trois ans à compter de la date de notification du marché initial.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire conformément aux dispositions des articles L. 2125-1, R. 2162-1 et suivants du CCP. Il est conclu sans montant minimal ni maximal, en quantité ou en valeur. Il s'exécute par l'émission de bons de commande, en

application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles.

II.2. Description

II.2.1. Title

Fourniture de consommables
Lot No: 3

II.2.2. Additional CPV code(s)

90500000 Refuse and waste related services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR France

II.2.4. Description of the procurement

Fourniture de consommables:

— sacs poubelles.

Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct. Les quantités estimatives indiquées en annexe 1 du présent RC sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de douze mois à compter de la date de notification du marché. Il est renouvelable trois (3) fois pour la même période par «tacite reconduction»; sans que la durée ne puisse excéder 48 mois. En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par le pouvoir adjudicateur et ou son représentant; sans indemnités, par LRAR.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Une procédure de réexamen du présent accord-cadre peut être menée à tout moment conformément aux dispositions de l'article R. 2194-1 du CCP:

- afin d'ajouter un bénéficiaire et ses besoins propres. Le cas échéant étant précisé que les bénéficiaires potentiellement ajoutés sont des établissements parties, associés ou partenaires du GHT Guadeloupe;
- afin d'ajouter des prestations en lien avec le marché;
- afin d'ajouter des fournitures en lien avec le marché;
- en cas d'augmentation trop importante des prix.

L'initiative de cette procédure revient à l'acheteur (pouvoir adjudicateur) qui saisira le titulaire d'une demande de réexamen (projet d'avenant). Toute modification acceptée par les parties à l'issue de cette procédure de réexamen fait l'objet d'un avenant qui précisera notamment les

nouvelles prestations et modalités financières du présent marché. Le pouvoir adjudicateur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable afin de réaliser des prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché. Cette faculté du pouvoir adjudicateur est définie à l'article R. 2122-7 du CCP. Les nouveaux marchés ne peuvent être conclus que pour une durée de trois ans à compter de la date de notification du marché initial.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire conformément aux dispositions des articles L. 2125-1, R. 2162-1 et suivants du CCP. Il est conclu sans montant minimal ni maximal, en quantité ou en valeur. Il s'exécute par l'émission de bons de commande, en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles.

II.2. Description

II.2.1. Title

Traitement des déchets valorisables
Lot No: 4

II.2.2. Additional CPV code(s)

90500000 Refuse and waste related services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR France

II.2.4. Description of the procurement

Traitement des déchets valorisables.

Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct. Les quantités estimatives indiquées en annexe 1 du présent RC sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de douze mois à compter de la date de notification du marché. Il est renouvelable trois (3) fois pour la même période par «tacite reconduction»; sans que la durée ne puisse excéder 48 mois. En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par le pouvoir adjudicateur et ou son représentant; sans indemnités, par LRAR.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11.

Information about options

Options: yes

Description of options:

Une procédure de réexamen du présent accord-cadre peut être menée à tout moment conformément aux dispositions de l'article R. 2194-1 du CCP:

- afin d'ajouter un bénéficiaire et ses besoins propres. Le cas échéant étant précisé que les bénéficiaires potentiellement ajoutés sont des établissements parties, associés ou partenaires du GHT Guadeloupe;
- afin d'ajouter des prestations en lien avec le marché;
- afin d'ajouter des fournitures en lien avec le marché;
- en cas d'augmentation trop importante des prix.

L'initiative de cette procédure revient à l'acheteur (pouvoir adjudicateur) qui saisira le titulaire d'une demande de réexamen (projet d'avenant). Toute modification acceptée par les parties à l'issue de cette procédure de réexamen fait l'objet d'un avenant qui précisera notamment les nouvelles prestations et modalités financières du présent marché. Le pouvoir adjudicateur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable afin de réaliser des prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché. Cette faculté du pouvoir adjudicateur est définie à l'article R. 2122-7 du CCP. Les nouveaux marchés ne peuvent être conclus que pour une durée de trois ans à compter de la date de notification du marché initial.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire conformément aux dispositions des articles L. 2125-1, R. 2162-1 et suivants du CCP. Il est conclu sans montant minimal ni maximal, en quantité ou en valeur. Il s'exécute par l'émission de bons de commande, en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles.

II.2. Description

II.2.1. Title

Traitement des déchets non valorisables
Lot No: 5

II.2.2. Additional CPV code(s)

90500000 Refuse and waste related services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR France

II.2.4. Description of the procurement

Traitement des déchets non valorisables.
Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct. Les quantités estimatives indiquées en annexe 1 du présent RC sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de douze mois à compter de la date de notification du marché. Il est renouvelable trois (3) fois pour la même période par «tacite reconduction»; sans que la durée ne puisse excéder 48 mois. En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par le pouvoir adjudicateur et ou son représentant; sans indemnités, par LRAR.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Une procédure de réexamen du présent accord-cadre peut être menée à tout moment conformément aux dispositions de l'article R. 2194-1 du CCP:

- afin d'ajouter un bénéficiaire et ses besoins propres. Le cas échéant étant précisé que les bénéficiaires potentiellement ajoutés sont des établissements parties, associés ou partenaires du GHT Guadeloupe;
- afin d'ajouter des prestations en lien avec le marché;
- afin d'ajouter des fournitures en lien avec le marché;
- en cas d'augmentation trop importante des prix.

L'initiative de cette procédure revient à l'acheteur (pouvoir adjudicateur) qui saisira le titulaire d'une demande de réexamen (projet d'avenant). Toute modification acceptée par les parties à l'issue de cette procédure de réexamen fait l'objet d'un avenant qui précisera notamment les nouvelles prestations et modalités financières du présent marché. Le pouvoir adjudicateur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable afin de réaliser des prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché. Cette faculté du pouvoir adjudicateur est définie à l'article R. 2122-7 du CCP. Les nouveaux marchés ne peuvent être conclus que pour une durée de trois ans à compter de la date de notification du marché initial.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire conformément aux dispositions des articles L. 2125-1, R. 2162-1 et suivants du CCP. Il est conclu sans montant minimal ni maximal, en quantité ou en valeur. Il s'exécute par l'émission de bons de commande, en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles.

II.2. Description

II.2.1. Title

Gestion des documents confidentiels et papier

Lot No: 6

II.2.2. Additional CPV code(s)

90500000 Refuse and waste related services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR France

II.2.4. Description of the procurement

Gestion des documents confidentiels et papier.

Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct. Les quantités estimatives indiquées en annexe 1 du présent RC sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de douze mois à compter de la date de notification du marché. Il est renouvelable trois (3) fois pour la même période par «tacite reconduction»; sans que la durée ne puisse excéder 48 mois. En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par le pouvoir adjudicateur et ou son représentant; sans indemnités, par LRAR.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Une procédure de réexamen du présent accord-cadre peut être menée à tout moment conformément aux dispositions de l'article R. 2194-1 du CCP:

— afin d'ajouter un bénéficiaire et ses besoins propres. Le cas échéant étant précisé que les bénéficiaires potentiellement ajoutés sont des établissements parties, associés ou partenaires du GHT Guadeloupe;

— afin d'ajouter des prestations en lien avec le marché;

— afin d'ajouter des fournitures en lien avec le marché;

— en cas d'augmentation trop importante des prix.

L'initiative de cette procédure revient à l'acheteur (pouvoir adjudicateur) qui saisira le titulaire d'une demande de réexamen (projet d'avenant). Toute modification acceptée par les parties à l'issue de cette procédure de réexamen fait l'objet d'un avenant qui précisera notamment les nouvelles prestations et modalités financières du présent marché. Le pouvoir adjudicateur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable afin de réaliser des prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché. Cette faculté du pouvoir adjudicateur est définie à l'article R. 2122-7 du CCP. Les nouveaux marchés ne peuvent être conclus que pour une durée de trois ans à compter de la date de notification du marché initial.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire conformément aux dispositions des articles L. 2125-1, R. 2162-1 et suivants du CCP. Il est conclu sans montant minimal ni maximal, en quantité ou en valeur. Il s'exécute par l'émission de bons de commande, en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

- déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner;
- renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site du ministère de l'économie à l'adresse: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
Ils peuvent aussi utiliser le Document unique de marché européen (DUME) disponible via le portail Chorus Pro à l'adresse suivante: <https://choruspro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1> pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with a single operator

IV.1.8.

Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 20/10/2020 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 21/10/2020 Local time: 12:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

VI.3. Additional information

Les variantes ne sont autorisées que pour le lot 3. La variante est acceptable à condition que le candidat ait préalablement répondu à l'offre de base. Le nombre de variante pour ce lot est limité à un la visite des sites est obligatoire.

La planification des visites est indiquée à l'annexe 2 du présent règlement de la consultation. L'attestation de visite par établissement (annexe 3 du règlement de la consultation) doit être jointe à l'offre du candidat. À défaut de cette attestation, l'offre sera inacceptable.

Des échantillons sont demandés dans le cadre de l'analyse du lot 3. Ces échantillons sont gratuits. En aucun cas, ils ne pourront être facturés par le candidat. Pour chaque produit, le fournisseur fournira les fiches techniques correspondantes, conformément à la législation en vigueur. Les échantillons doivent parvenir impérativement à la cellule des marchés, accompagnés d'un bordereau de livraison pour les dates et heures limites de réception des offres.

Chaque article proposé doit porter le numéro et la désignation du lot ainsi que l'identité du candidat.

Ils portent la mention «Échantillons pour la fourniture citée en objet, et doivent être accompagnés d'un bordereau de livraison à:

Groupeement hospitalier de Territoire de la Guadeloupe — cellule marchés publics — pôle logistique Chug Terrasson — 97139 Abymes — Cedex 7.

S'agissant de consommables, les articles ne seront pas rendus au prestataire à la fin de l'analyse des produits.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur:

<https://www.marches.maximilien.fr>

Le pouvoir adjudicateur invite les candidats à anticiper le dépôt des offres de plusieurs heures avant la date et l'heure limite indiqués en page de garde du présent RC. Il se réserve le droit

de ne pas accepter une offre dont le candidat serait empêché par la plate-forme de déposer son pli alors que la connexion à la plate-forme interviendrait au minimum une heure avant la date limite de remise des plis.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT + 01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré «hors délai» si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention «copie de sauvegarde», ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants:

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante: Groupement hospitalier de Territoire de la Guadeloupe — cellule marchés publics — pôle logistique Chug Terrasson — 97139 Abymes — Cedex.

Les demandes orales ne feront l'objet d'aucune réponse.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard dix jours avant la date limite de réception des offres, une demande via: le profil acheteur: <https://www.marches.maximilien.fr>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Basse-Terre quartier d'Orléans

Postal address: route du Stade Félix Éboué

Town: Basse-Terre

Postal code: 97109

Country: France

E-mail: greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Telephone: +33 590814508

Fax: +33 590819670

VI.5. Date of dispatch of this notice

21/09/2020